

SAINT VINCENT DE PAUL

**SA VIE, SON TEMPS, SES ŒUVRES,
SON INFLUENCE**

par

M. L'ABBÉ MAYNARD

CHANOINE HONORAIRE DE POITIERS

Nouvelle édition à partir de celle de 1874

TOME SECOND

ÉDITIONS SAINT-REMI

– 2016 –



St. Vincent de Paul et sa dévotion pour les Enfants

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

LIVRE IV

SAINT VINCENT DE PAUL ET LA RÉFORMATION DU CLERGÉ

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DU CLERGE ET DE L'ÉDUCATION ECCLÉSIASTIQUE EN FRANCE AVANT SAINT VINCENT DE PAUL

I

Décadence des institutions d'éducation ecclésiastique. — Le concile de Trente.

Les nombreuses Missions auxquelles Vincent de Paul appliqua les siens avant et surtout après l'établissement définitif de son institut, Missions qui seront racontées en détail au livre sixième, lui firent bientôt comprendre la nécessité d'une réforme plus radicale que la réforme des peuples. En étudiant les causes de l'ignorance et de la corruption des troupeaux, il reconnut aussitôt qu'il les fallait reporter à l'ignorance et à la corruption même des pasteurs. Alors que pouvait être, que pouvait durer la guérison des membres, si le mal, quelques jours après le palliatif d'une Mission, leur devait encore découler des chefs ? Et l'eau momentanément purifiée du ruisseau n'allait-elle pas être de nouveau infectée par une source corrompue ?

C'était donc à la source, à la tête qu'il fallait porter remède. Et, en effet, Vincent et ses prêtres, dans leurs Missions, réunissaient, autant que possible, les curés et les vicaires, et dans des conférences sur les devoirs de leur état, ils tâchaient de les rendre dignes de leur vocation et capables de garder et d'achever l'œuvre de la conversion de leurs peuples. Car, disait Vincent, « comme les conquérants mettent de bonnes et fortes garnisons dans les places qu'ils ont prises, pour les conserver ; ainsi les Missionnaires, après avoir retiré les âmes de la puissance de Satan, doivent aussi travailler, autant qu'il est en eux, pour faire en sorte que les paroisses soient remplies de bons curés et de bons prêtres, qui conservent

les peuples dans les bonnes dispositions qu'on leur aura procurées par les Missions ; et faute de cela, il est presque inévitable que le diable, qui a été chassé de ces lieux, n'en reprenne possession, n'y trouvant personne qui s'oppose à ses malheureux des-seins ».

Mais Vincent dut reconnaître bientôt encore qu'il était fort difficile, sinon impossible, de ramener à la science et à la pratique de leurs devoirs les prêtres vieilliss dans les fonctions sacrées, et qu'il n'y avait de salut pour l'Église et les peuples que dans la formation d'un sacerdoce nouveau.

Or, de tant d'institutions d'éducation ecclésiastique nées de l'esprit chrétien des premiers temps : l'école des catéchistes d'Alexandrie, l'école des prêtres d'Émesse ou de Nisibe, le séminaire de Saint-Augustin, les écoles monastiques de Cassien et de Saint-Benoît ; de tant d'autres institutions nées de l'impulsion de Charlemagne, d'où sortirent tant de prêtres éminents en science et en sainteté, les Albert le Grand, les saint Bonaventure, les saint Thomas, rien ne restait presque plus au commencement du XVI^e siècle, et le protestantisme allait disperser ou gâter le peu qui subsistait encore. En dehors de quelques écoles de couvents, qui avaient souffert elles-mêmes de la décadence générale, et qui, d'ailleurs, étaient généralement fermées au clergé séculier, il n'y avait plus que quelques académies fameuses de France et d'Italie, plus nuisibles peut-être qu'utiles au bien général du clergé. En effet, par l'honneur et la fortune qu'elles assuraient à leurs gradués, elles avaient accaparé toute l'éducation ecclésiastique. Mais l'ambition seule y poussant ordinairement les jeunes clercs, ils perdaient dans les voyages et dans le séjour des grandes villes la piété d'une première éducation chrétienne, et ne puisaient pas la piété sacerdotale à ces sources exclusives de science théologique. D'un autre côté, ces grandes écoles, qui avaient étouffé toutes les autres sous leur ombre, ne pouvant être fréquentées, à cause des frais qu'elles nécessitaient que par les gens de condition ou de fortune, la petite bourgeoisie et le peuple, où se recrute surtout le sacerdoce, étaient privées de tous moyens d'éducation ecclésiastique.

Aussi, quand saint Ignace songea à rendre à l'Église sa première beauté, il ne trouva plus, pour ainsi dire, vestige de séminaires ; et quand le concile de Trente formula son décret, il partit proclamer chose nouvelle. Les Pères de Bâle, les derniers, avaient fait quelques efforts en faveur de l'éducation cléricale ; mais les tendances schismatiques de leurs dernières sessions les rendirent indignes d'achever cette grande œuvre. Comme tout le reste, comme la définition dernière du dogme chrétien, comme le renouvellement de la discipline de l'Église, elle était réservée à ce grand et saint concile de Trente, d'où est sorti le catholicisme des temps nouveaux, fort et pur comme aux premiers jours, et à jamais garanti contre toute attaque d'une hérésie sérieuse.

Déjà Ignace, après avoir combattu le protestantisme, ce qui était proprement sa mission, et travaillé au maintien et à l'extension de l'Église, s'était tourné vers l'éducation de la jeunesse, une de ses gloires, et au centre même du catholicisme, il avait fondé le collège germanique, dont les disciples devaient aller ensuite répandre la vérité au centre même de l'erreur. En 1556, le cardinal Polus, ami d'Ignace, dans un projet de réforme pour l'Église d'Angleterre, avait introduit un plan de séminaire calqué sur celui du collège allemand. C'est lui qui fit au concile la proposition d'un décret en ce sens, et appuyé par Charles Borromée, un autre ami d'Ignace, il obtint le décret de 1563. Voici ce décret mémorable, principe d'une réformation perpétuelle de l'Église par elle-même :

« Comme les jeunes gens, disent les Pères du concile, s'ils ne sont bien élevés, sont enclins à suivre les voluptés du monde ; et comme si, dès leurs tendres années, ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes des vices les possèdent entièrement, ils ne peuvent jamais parfaitement, et sans un secours très grand et tout particulier du Dieu tout-puissant, persévérer dans la discipline ecclésiastique, le saint Concile ordonne que toutes les églises cathédrales, métropolitaines, et autres supérieures à celles-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, soient tenues de nourrir, élever religieusement et instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse, ou de leur province, si dans le

lieu il ne s'en trouve suffisamment, en un collège que l'évêque choisira près des églises mêmes, ou en un autre lieu convenable. Dans ce collège, on ne recevra aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, et ne soit né d'un légitime mariage ; qui ne sache convenablement lire et écrire, et dont le naturel et les dispositions ne donnent l'espoir qu'il s'emploiera toujours au service de l'Église. Le concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des pauvres ; il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'entretiennent à leurs frais, et qu'ils offrent du zèle pour le service de Dieu et de l'Église. L'évêque, après avoir départi ces enfants en autant de classes qu'il lui semblera bon, suivant leur nombre, leur âge et leurs progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie, quand il lui paraîtra opportun, au service des églises, retiendra les autres pour être instruits dans le collège, et remplacera ceux qu'il en aura tirés, de manière que ce collège soit un perpétuel séminaire de ministres de Dieu. Et afin qu'ils soient élevés plus commodément dans la même discipline ecclésiastique, ils porteront aussitôt et toujours la tonsure et l'habit clérical, ils apprendront la grammaire, le chant, le comput ecclésiastique et toute la discipline des belles-lettres ; ils étudieront l'Écriture sainte, les livres ecclésiastiques, les homélies des saints, les formes de l'administration des sacrements, surtout ce qui est nécessaire pour entendre les confessions, enfin les rites et les cérémonies. L'évêque aura soin qu'ils assistent chaque jour au sacrifice de la messe, qu'ils confessent leurs péchés au moins une fois chaque mois, et que, suivant le jugement de leur confesseur, ils reçoivent le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils servent, les jours de fête, dans l'église cathédrale et dans les autres églises du lieu. — Toutes ces choses, et autres opportunes et nécessaires à cet effet, seront réglées par les évêques avec le conseil de deux chanoines des plus anciens et des plus graves, qu'ils auront choisis eux-mêmes, selon que le Saint-Esprit le leur inspirera, et par de fréquentes visites, ils prendront soin qu'elles soient toujours observées. Ils puniront sévèrement les dyscoles, les incorrigibles, les semeurs de mauvaises mœurs, les chassant même s'il est besoin. Enfin, ils veilleront diligemment à écarter tous les obstacles,

et à entretenir ce qu'ils jugeront propre à conserver et à accroître un si pieux et si saint institut ».

Le concile règle ensuite longuement les moyens de pourvoir ces établissements des revenus nécessaires, et il continue :

« Que si les prélats des églises cathédrales et autres églises supérieures étaient négligents à établir et à conserver de tels séminaires, et refusaient de payer leur portion, l'archevêque devra reprendre vivement l'évêque, le Synode provincial reprendre l'archevêque et les supérieurs, et les obliger à tout ce que dessus, et enfin avoir un soin particulier de procurer et avancer un si saint et si pieux ouvrage le plus tôt possible et partout où faire se pourra...

Ensuite, afin qu'il soit pourvu avec moins de dépense à l'établissement de telles écoles, le saint concile statue que les évêques, archevêques, primats et autres ordinaires des lieux, obligeront les écolâtres et les autres qui tiennent des places auxquelles est attachée l'obligation de faire des leçons et d'enseigner, et les contraindront même par la soustraction de leurs fruits, d'en faire les fonctions dans lesdites écoles, par eux-mêmes s'ils en sont capables, sinon par des gens capables qu'ils se substitueront et qu'eux-mêmes choisiront avec l'approbation des ordinaires. Que si, au jugement de l'évêque, ceux-ci ne sont pas dignes, ils en nommeront quelque autre qui le soit, sans qu'il y ait lieu à aucune appellation ; que s'ils le négligent, l'évêque même pourvoira.

– Les susdits enseigneront ce qui paraîtra expédient à l'évêque. Désormais ces offices ou dignités d'écolâtre, comme on les nomme, ne seront conférés qu'à des docteurs ou maîtres, ou à des licenciés en théologie ou en droit canon, ou à d'autres personnes capables, et qui puissent par elles-mêmes s'acquitter de cet emploi. Autrement faite, la provision sera nulle et invalide, nonobstant tous privilèges et coutumes, même de temps immémorial.

– Mais si, en quelque province, les églises souffrent d'une telle pauvreté, qu'on ne puisse en quelques-unes ériger un collège, le synode provincial ou le métropolitain, avec deux des plus anciens suffragants, aura soin d'ériger dans l'église métropolitaine ou dans

quelque autre église de la province plus commode, un ou plusieurs collèges, selon qu'il le jugera à propos, du revenu de deux ou plusieurs des églises, dont chacune ne peut commodément établir un collège, et là seront élevés les enfants de ces églises.

– Mais dans les églises qui ont de grands diocèses, l'évêque pourra, suivant qu'il lui paraîtra opportun, avoir dans son diocèse un ou plusieurs séminaires, dépendants toutefois en toutes choses de celui qui sera érigé et établi dans la ville épiscopale

– Enfin,... s'il survenait quelque difficulté qui empêchât l'institution du séminaire ou en troublât la conservation, l'évêque, avec les députés ci-dessus nommés, ou le synode provincial, selon l'usage du pays, pourra, ayant égard à la qualité des églises et des bénéfices, et en modérant même, ou augmentant, s'il est besoin, ce qui a été dit ci-dessus, régler et ordonne, toutes les choses, en général et en particulier, qui paraîtront nécessaires et utiles pour l'heureux progrès du séminaire » (sess. XXIII, cap. XVIII).

Encouragés par Baudoin de Barga, évêque d'Avesa, les Pères du concile s'adressèrent, le 23 juillet 1563, à Pie IV pour réclamer l'exécution de ce décret, et Charles Borromée, chargé de remettre leur lettre, appuya leur requête auprès de son oncle. Le 18 août suivant, le pape, après la cérémonie du service anniversaire de Paul IV son prédécesseur, rassemble les cardinaux, les consulte sur ce point, et en reçoit une réponse unanime. La fondation immédiate des séminaires, dans le sens du concile, est décidée à Rome, et Charles Borromée, avec quelques autres prélats, est chargé de l'exécution. En effet, le 30 décembre 1563, Pie IV, dans le discours où il dénonce la clôture du concile, peut proclamer que le décret est déjà exécuté à Bologne et à Rome. Bientôt, sous l'influence de Pie V et de ses successeurs, ces établissements se fondent et se multiplient dans tout le monde catholique, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Belgique, en Pologne, en Italie surtout, grâce au zèle de saint Philippe de Néri à Rome, et de saint Charles Borromée à Milan. Presque partout ils sont confiés à la direction des jésuites.

II

Premiers essais en France, en exécution du décret de Trente.

La France seule peut-être, livrée à l'anarchie religieuse et politique, et toujours, hélas ! en suspicion contre tout ce qui venait de Rome, refuse longtemps, malgré les réclamations des évêques, de recevoir le concile de Trente, et ne fait pas d'exception en faveur du chapitre de la réformation du clergé. À l'archevêque de Cambrai revient peut-être l'honneur d'avoir réclamé le premier l'établissement des séminaires.

« Ce ne sera qu'alors, dit-il dans son concile de 1565, que l'Église pourra en peu de temps se montrer de nouveau florissante par la science, la piété et la pureté de conduite de ses serviteurs. En effet, comment aurait-on pu proposer et exécuter rien de plus beau que ce décret du concile de Trente, par lequel il est ordonné d'ériger dans tous les diocèses des séminaires pour les prêtres ? »

Et alors il engagea tous les membres du concile à contribuer à cette œuvre vitale. Lui-même, dans le cours des années, donna une grande extension à son séminaire, en fonda un second à Douai, sous la direction des jésuites, et leur imposa des règles qui sont appliquées encore dans ces sortes d'établissements.

L'illustre cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, de retour du concile de Trente en 1567, fonda et dota richement un séminaire pour cinquante enfants pauvres qui devinrent ensuite plus nombreux, lui donna à peu près les règles du collège germanique, et le confia aux jésuites. Ane de l'assemblée, aux États de Blois de 1576, le cardinal lui inspira une éloquente réclamation en faveur des séminaires, signalés comme le remède et le terme des maux de l'Église. Ainsi en fut-il, en 1579, à la fameuse assemblée de Melun, qui imposa aux évêques et aux ecclésiastiques leur érection comme un devoir indispensable, et rédigea, sur le modèle de Reims, le plan de leur organisation. Dans son concile de Rouen de 1581, le cardinal et prince Charles de Bourbon, somma ses suffragants de Bayeux, Séez, Évreux, Lisieux, Avranches et Coutances, de faire en sorte qu'au mois d'octobre suivant, toutes les

mesures fussent prises pour la construction des édifices, avec l'aide du clergé et des peuples. Dans l'année 1583, les conciles de Reims et de Tours, présidés l'un par le cardinal Louis de Guise, neveu et successeur du cardinal de Lorraine, l'autre par Simon de Maillé, parlent dans le même sens. Cette même année, le concile de Bordeaux, sous la présidence d'Antoine Prévost de Sansac, va jusqu'à s'adresser au roi, et le supplie d'user de son autorité souveraine pour faciliter l'établissement des séminaires dans ses États, d'exhorter les magistrats à les prendre sous leur protection spéciale et de forcer les récalcitrants à remplir ce devoir sacré. L'archevêque de Bordeaux est du petit nombre de ceux qui réussirent, dans cette fin du siècle, à établir un séminaire. Au concile de Bourges de 1584, l'archevêque déplore les guerres de religion, dont sa province a été un des principaux théâtres, et qui ont empêché l'exécution du décret de Trente ; il se console dans la pensée que les écoles de plusieurs églises cathédrales y ont suppléé ; il exhorte néanmoins ses suffragants à mettre la main à l'œuvre, et le premier peut-être il distingue entre petits et grands séminaires.

Malgré ces nombreux décrets des conciles et tous ces commencements d'exécution, l'éducation ecclésiastique était à peu près nulle en France. Dans les assemblées de Blois de 1588 et 1589, et de Paris en 1595, les évêques firent entendre leurs plaintes et les portèrent jusqu'au pied du Saint-Siège. Clément VIII leur répondit par un bref plein d'onction, où il les adjura au nom de Dieu d'améliorer la vie morale des prêtres, de perfectionner leur éducation, double source de perfectionnement ou de décadence pour l'Église. Cet appel fut entendu. Dans les assemblées du clergé de 1614, 1615 et 1625, et dans l'ordonnance de Blois de 1629, toutes les dispositions précédentes furent renouvelées. Dans l'assemblée de 1614, l'évêque d'Avranches fit décider que les communautés religieuses et tout bénéficiaire de 300 livres de revenu seraient tenus de contribuer à l'établissement des séminaires. Même décret dans l'assemblée de 1615, sur la demande de François de Harlay, et dans celle de 1625, à la requête de l'évêque de Chartres, Louis d'Étampes, qui remit même sur ce sujet un excel-

lent mémoire, malheureusement écarté par des préventions gallicanes.

Ce n'était pas, on le voit, du côté du haut clergé que venaient les empêchements, mais du côté des parlements toujours opposés à l'introduction du concile de Trente ; du côté aussi de l'Université, jalouse des jésuites, chargés de la conduite de presque tous les établissements essayés. Aussi, au commencement du XVII^e siècle, n'est-il fait mention que de deux ou trois séminaires subsistants : ceux de Reims, de Bordeaux et de Carpentras ; et encore, comme il va être expliqué, c'étaient moins des séminaires que des collèges.

III

État du clergé au commencement du XVII^e siècle.

Il n'y avait donc encore pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, ni maison commune, ni exercices réguliers, ni études spécialement appropriées à leur vocation. Il existait bien de grandes écoles de théologie où le dogme était enseigné avec science et éclat ; mais la morale, et surtout la morale appliquée, l'administration des sacrements, les cérémonies-, les autres fonctions sacerdotales, n'avaient nulle part leur enseignement théorique et pratique. De plus, les jeunes théologiens vivaient dans le monde, chacun selon son gré, sans règle, sans surveillance, sans aucun des secours qu'offre la vie de communauté. Les meilleurs, les plus désireux d'acquérir l'esprit de leur état se plaçaient chez de bons curés ou de bons prêtres ; et s'ils y trouvaient exemple et conseil, ils y étaient aussi trop souvent dérangés dans leurs études et distraits dans leurs exercices de piété. Les autres, et c'était le plus grand nombre, restaient dans leurs familles, ou se logeaient dans des maisons où rien ne les portait à l'esprit et aux vertus de leur état. Alors ni examens, ni retraites d'ordination, ni conférences ; aucun de ces moyens puissants employés depuis avec tant de succès pour former de dignes ministres du sanctuaire. Aussi peu de prêtres se distinguaient-ils par un zèle plus ardent ou par une vertu plus éclatante. Quelques hommes réguliers et édifiants, sans doute ; mais la plupart, sans instruction compétente, sans habitu-

des de piété, sans extérieur, sans costume ecclésiastique, n'étaient, pour ne pas parler ici des scandaleux, que d'honnêtes gens, partageant les mœurs du monde et incapables d'inspirer respect et religion aux peuples.

Que dire de ceux, en si grand nombre, qui vivaient dans le désordre et la débauche ? Il faut parler pourtant, ne serait-ce que pour faire comprendre le service rendu au clergé par Vincent de Paul, ou plutôt la force vitale de l'Église qui se régénère elle-même, sous l'action de l'esprit de Dieu, au moment même où elle semble devoir périr. Ici, sans sortir de la vie de Vincent de Paul, les témoignages abondent. C'est lui qui nous apprend que M^{me} de Gondî avait trouvé, qu'il avait trouvé lui-même des prêtres ignorants jusqu'à ne savoir pas la formule de l'absolution. C'est lui encore qui racontait dans ses conférences que la messe était dite çà et là de la manière la plus bizarre et avec une diversité scandaleuse. Quelques-uns la commençaient par le Pater ; d'autres, au lieu d'aller à l'autel ornés des habits sacrés, prenaient la chasuble entre leurs mains, et ne la revêtaient qu'après avoir récité l'Introïbo. Une fois, à Saint-Germain, il remarqua sept ou huit prêtres qui disaient la messe chacun d'une manière différente.

Mais quels tristes témoignages lui vinrent de l'ignorance et de la corruption du clergé dès qu'il eut mis la main à l'œuvre, et que les évêques commencèrent à recourir à lui pour la réformation de leurs prêtres !

« Je travaille, lui écrivait l'un d'eux, je travaille, autant que je peux, avec mes grands vicaires, pour le bien de mon diocèse ; mais c'est avec peu de succès pour le grand et inexplicable nombre de prêtres ignorants et vicieux qui composent mon clergé, qui ne peuvent se corriger ni par paroles, ni par exemples. J'ai horreur quand je pense que dans mon diocèse, il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel, et qui n'ont aucune vocation ».

– « Excepté le chanoine théologal de mon Église, écrivait un autre, je ne sache point aucun prêtre, parmi tous ceux de mon diocèse, qui puisse s'acquitter d'aucune charge ecclésiastique.

Vous jugerez par là combien est grande la nécessité en laquelle nous sommes d'avoir des ouvriers ».

Jusqu'en 1642, un chanoine d'une église cathédrale pouvait écrire encore :

« En ce diocèse ici, le clergé est sans discipline, le peuple sans crainte, et les prêtres sans dévotion et sans charité, les chaires sans prédicateurs, la science sans honneur, le vice sans châtement ; la vertu y est persécutée, l'autorité de l'Église haïe ou méprisée, l'intérêt particulier y est le poids ordinaire du sanctuaire, les plus scandaleux y sont les plus puissants, et la chair et le sang y ont comme supplanté l'Évangile et l'esprit de Jésus-Christ. Vous serez, comme je m'assure, assez sollicité par vous-même d'accourir au secours de ce diocèse, apprenant sa nécessité. *Quis novit utrum ad regnum idcirco veneris, ut in tali tempore parareris*¹ ? L'occasion est digne de votre charité, si la très humble prière que je vous fais, d'y vouloir penser sérieusement devant Notre-Seigneur, vous était agréable, comme venant d'un de vos premiers enfants » (De la conférence des mardis. Voir plus bas, ch. III).

Après cela, doit-on s'étonner de ce que raconte le premier historien de Vincent de Paul du mépris dans lequel était tombé le sacerdoce ? mépris tel que, par une sorte d'affreux compromis entre l'avarice et l'honneur, la richesse d'un bénéfice faisait seule affronter la honte du sanctuaire, que la plus sanglante injure à l'adresse d'un homme de condition était de lui dire : « Vous êtes un prêtre » ; et qu'enfin ce nom divin de prêtre, au rapport du premier biographe du P. de Condren, était synonyme dans le monde d'ignorant et de débauché (Vie du P. de Condren, liv. II, c. VIII. Paris, 1657).

IV

Premiers essais de réforme. L'Oratoire.

¹ « Et qui sait si quand vous êtes arrivée au trône, vous n'étiez pas préparée pour ce temps ? » Paroles de Mardochee à Esther (IV, 14). Allusion évidente aux premières entrées à la Cour qu'Anne d'Autriche, Richelieu et Louis XIII accordèrent en ce temps à Vincent, comme il sera raconté tout à l'heure, pour la nomination des évêques.

Une réforme était donc nécessaire. D'où allait-elle partir ? L'Oratoire y sembla d'abord prédestiné. On put croire quelque temps que Bérulle était suscité de Dieu pour faire en France l'œuvre de saint Philippe de Néri à Rome, et de saint Charles Borromée à Milan ; et, en effet, Tabaraud, son historien (T. I, p. 251), lui attribue l'honneur d'avoir le premier établi les séminaires et formé les autres fondateurs de ces institutions d'éducation ecclésiastique. Car il pouvait régénérer l'Église par deux moyens, soit en élevant de jeunes clercs, soit en communiquant l'esprit de rénovation à d'autres sujets qui auraient ensuite établi des sociétés sur le modèle de la sienne. De ces deux moyens, l'Oratoire laissa échapper promptement le premier. Il ne s'occupa guère que de missions, de ministère paroissial, et surtout, comme semblait l'avoir craint Bérulle, de la conduite d'une multitude de collèges. Dans ses demandes de bulles d'institution, Bérulle avait exclu l'instruction de la jeunesse dans les belles-lettres, et ce fut le pape qui refusa d'adopter une telle restriction. Ce qui n'était qu'un accident ou qu'un accessoire dans ses œuvres devint bientôt son œuvre principale.

Mais à l'Oratoire restent la gloire et le mérite d'avoir formé les premiers et les plus célèbres instituteurs du clergé : Eudes, qui le quitta pour établir la société de son nom, consacrée à la direction des séminaires, lorsqu'il le vit infidèle à sa Vocation ; Vincent de Paul, que nous avons vu lui demander communication de son esprit sacerdotal ; Adrien Bourdoise, dont nous allons faire connaître les services ; et enfin Jean-Jacques Olier, le plus grand ouvrier de l'œuvre du clergé après Vincent de Paul.

Tel est le véritable honneur des premiers prêtres de l'Oratoire, « de ces hommes apostoliques, – disait Bourdoise, qui avait séjourné trois mois avec eux -, destinés, comme d'autres Noé, à repeupler notre Église, après le déluge de maux des siècles précédents ; et qui, en effet, ont été comme les prémices de tant de saintes familles qui se sont élevées depuis dans ce royaume ».

Au P. de Condren qui, suivant Bérulle, « avait reçu l'esprit de l'Oratoire dès le berceau », appartient surtout l'accomplissement de cette seconde part de sa vocation. Coudren, le grand homme

et le véritable saint de l'Oratoire français, comprit plus tôt et mieux que personne la nécessité urgente de la réformation du clergé, et le rôle qu'était appelée à y remplir la congrégation dont il fut le second général. On s'étonne d'abord qu'avec cette vive intelligence et ce profond sentiment des besoins de l'Église, il n'y ait appliqué directement ni lui-même ni les siens ; mais, dans les élus de Dieu, il faut supposer, outre une vue plus claire du présent, la seconde vue de l'avenir. Sans aucun doute, Condren eut le pressentiment, plus ou moins net et réfléchi, de la chute prochaine de sa congrégation dans les erreurs du jansénisme. Il entrevit, par conséquent, que l'Oratoire, chargé lui-même de l'éducation du clergé, n'ouvrirait en France à l'esprit sacerdotal qu'une source infectée ; qu'il devait donc, par une sorte de dérivation, communiquer à d'autres sa grâce pendant qu'elle était pure encore.

Car, répétons-le, Condren était un saint, c'est-à-dire un voyant. Bérulle lui-même se prosternait en passant devant sa chambre pour baiser la trace de ses pas, et écrivait à genoux ce qu'il lui avait entendu dire. Vincent de Paul, au rapport d'Olier, disait de lui : *Non est inventus similis illi* ; et quand il apprit sa mort, se jetant à genoux et se frappant la poitrine, il s'accusait, les larmes aux yeux, de n'avoir point honoré ce saint homme autant qu'il méritait de l'être. Témoignage plus étonnant ! Sainte Chantal, la fille de saint François de Sales, semblait le mettre au-dessus même de son vénéré père, lorsqu'elle disait : « Si Dieu a donné à l'Église notre bienheureux fondateur pour instruire les hommes, il me semble qu'il a rendu le P. de Condren capable d'instruire les anges ».

Le P. de Condren s'attacha donc à former des héritiers de la grâce dont l'Oratoire s'allait rendre indigne. Il se déchargea sur d'autres de la direction supérieure des collèges et d'une partie de son administration générale pour s'occuper des ecclésiastiques en qui il découvrait vocation pour l'œuvre du clergé. Parmi tous il distingua Olier et ses premiers compagnons ; Caulet, connu alors sous le nom de l'abbé de Foix, et plus tard évêque de Pamiers ; du Ferrier et les deux frères Brandon. Pour s'attacher à lui, Olier lais-

sa même son premier directeur Vincent de Paul, à qui cependant il resta toujours uni par le plus religieux respect et la plus sainte confiance. « Pour les affaires extraordinaires, avait-il coutume de dire, nous ne manquons pas de voir M. Vincent » ; ou bien encore « M. Vincent est notre père ».

Le P. de Condren ne s'expliqua jamais avec ses disciples du dessein qu'il avait sur eux, si ce n'est la veille de sa mort, arrivée en 1641. Il voulait leur laisser un mémoire qu'il n'eut pas le temps de rédiger. Mais il leur laissa mieux : son esprit, dont nous verrons bientôt la fécondité créatrice.

V

Le Père Bourdoise.

En attendant, bien des essais, bien des œuvres même avaient eu pour objet la réforme et la sanctification du clergé. En tête de tous leurs promoteurs dans les premières années du XVII^e siècle, il faut placer Adrien Bourdoise, à qui Godeau (*Traité des séminaires*) attribue le même honneur d'initiative que Tabaraud à Bérulle, mais sans plus de raison. Cet homme, comparé à Élie pour l'ardeur de son zèle, à Jean-Baptiste pour sa sainte liberté à reprendre les petits et les grands, se consumait de douleur, à la vue des scandales du clergé et du dépérissement de la discipline ecclésiastique... « Quoi ! s'écriait-il, l'on dresse des académies pour la noblesse, où les jeunes gens gentilshommes se forment à l'honneur et au métier des armes ; il n'est pas de métier, si chétif qu'il soit, qui n'exige plusieurs années d'apprentissage de ceux qui en veulent faire profession, avant de les admettre au rang des maîtres : il n'y a que l'état ecclésiastique, destiné aux fonctions les plus importantes et à des ministères tout divins, dans lequel on entre sans y apporter presque aucune préparation ! » Et alors Bourdoise entraînait en une sainte colère, et éclatait en sarcasmes qui n'épargnaient personne. Il y avait quelque chose de providentiel dans l'âpreté, la rudesse et l'importunité de son zèle, car il fallait réveiller malgré lui le clergé endormi. Un disciple d'Olier a dit de Bourdoise :

« On pouvait lui appliquer les paroles que les scribes et les pharisiens adressèrent à Notre-Seigneur dans un esprit de malice : « Nous savons que vous êtes véridique, et que vous enseignez en vérité la voie de Dieu, sans avoir égard à qui que ce soit : *et non est tibi cura de aliquo* ». Il était sans respect humain, disant à chacun la vérité sans crainte, sans déguisement, quoique d'une manière assez singulière. Il est vrai que cette manière paraissait choquer la prudence humaine, mais elle était pleine de la prudence des saints ; et tout en excitant quelquefois à rire, elle ne laissait pas d'avoir de très bons effets ».

Dès 1612, Bourdoise, simple élève au collège de Reims, et non encore engagé dans les ordres, fonda une petite communauté de six membres, la plupart bacheliers en théologie, à qui il imposa la vie commune et la culture des vertus ecclésiastiques. Devenu prêtre, il tint avec ses confrères de nombreuses conférences, et leur adressa plusieurs discours sur les devoirs de leur profession. Sa maison fut bientôt fréquentée par bon nombre d'élèves du collège de Reims, parmi lesquels étaient des fils de famille, et par des ecclésiastiques et des docteurs. De là sortit la réforme du clergé de la ville, qui, avec la soutane, prit aussitôt les mœurs de son état. La petite communauté de Bourdoise, connue sous le nom de cléricature, prit une forme plus stable à partir de l'année 1618. Après avoir changé plusieurs fois de résidence, elle vint alors à Paris, où elle résolut de se consacrer à l'éducation des jeunes clercs. Un de ses membres, Guillaume Compaing, fils d'un secrétaire du roi et grand-oncle du ministre Chamillart, lui donna sa maison, située près de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Froger, curé de cette église, fut mis à la tête de la communauté, qui obtint bientôt l'approbation de l'archevêque de Paris et des lettres patentes du roi. Le séminaire diocésain y fut transféré et confié à ses prêtres. Les personnages les plus distingués contribuèrent à son entretien : les magistrats Le Pelletier, La Houssaye et Destouches ; les présidents de Nesmond, de Herse et Goussault ; les dames de Chauvelin, de Clermont et de Miramion ; une somme lui fut affectée par l'assemblée du clergé de France, et le prince de Conti lui légua 36,000 livres par testament. La fondation de Bourdoise

avait deux buts : la préparation des jeunes clercs, et le maintien des prêtres dans la grâce de leur vocation par la vie de communauté, si favorable à l'édification, à la surveillance mutuelle et à la bonne entente dans l'accomplissement des fonctions saintes. L'établissement de la vie commune, c'était là surtout la grâce de Bourdoise, comme Bérulle le lui avait dit dès 1611, dans une retraite qu'il avait faite à l'Oratoire. En vertu de l'impulsion donnée par lui, la vie commune s'étendit à plusieurs paroisses de Paris et d'autres villes de France. Bourdoise lui-même l'organisa à Brou sa patrie, dans le diocèse de Chartres ; puis à Chartres même, à Beauvais, à Orléans, à Arles, à Lyon, etc. Angers, Bordeaux, Verdun, Meaux, Senlis, etc., suivirent l'exemple. Plusieurs évêques s'adressèrent à Bourdoise pour l'organisation de leurs séminaires, et il coopéra à l'établissement de ceux de Beauvais et de Chartres. Saint Vincent de Paul, qui avait établi déjà le séminaire des Bons-Enfants, et qui professait pour ce prêtre et sa communauté la plus grande estime, lui proposa, le 6 février 1641, la réception réciproque de ceux de leurs sujets qui voudraient faire échange de maisons :

« Je dis de vos pensionnaires, ajoutait Vincent, et non certes de ceux qui ont le bonheur d'être liés à votre sainte communauté, que j'estime des plus saintes qui soient en l'Église de Dieu, et en laquelle je m'estimerais moi-même bienheureux d'être, si la Providence ne m'avait attaché à celle-ci ». En toute circonstance, Vincent faisait aux siens l'éloge de Bourdoise. « Voyez, leur dit-il un jour, voyez M. Bourdoise, cet excellent prêtre : que ne fait-il pas ? et que ne peut-il pas faire ? »

Ardent promoteur, Bourdoise faisait sans cesse de la propagande en faveur de l'éducation ecclésiastique, et lui cherchait partout d'autres apôtres. En 1619, saint François de Sales ayant accompagné à Paris le prince cardinal de Savoie qui venait négocier le mariage du prince de Piémont avec Christine de France, fille de Henri IV, il lui écrivit une longue lettre qu'il porta lui-même, où il faisait ressortir le peu de fruit que produiraient les prédications du saint évêque, alors réclamées de toutes parts, tant que le clergé et le peuple ne seraient pas mieux instruits et mieux réglés. François

de Sales, après avoir lu cette lettre deux fois avec grande attention, conféra une heure entière de son objet avec Bourdoise. Celui-ci ramenait toujours la discussion sur la réforme du clergé. « C'est une chose étrange, disait-il, que personne n'y pense ». Puis, emporté par la liberté de son zèle, et se tournant vers François :

« Je suis surpris, lui dit-il, qu'un évêque à qui Dieu a donné de si grands talents, ne les emploie pas à former de bons prêtres, et se livre presque uniquement à la conduite des personnes du sexe.

– Je conviens, répondit le saint évêque sans s'offenser de cette hardiesse de langage, et je suis même très persuadé qu'il n'est rien de plus nécessaire dans l'Église que de former de bons prêtres : mais c'est là un ministère trop haut pour ma faiblesse, et que je laisse à des mains plus habiles. M. de Bérulle s'en occupe¹, et il a pour cela plus de capacité et de loisir que moi, qui suis chargé d'un vaste diocèse. Je laisse aux orfèvres à manier l'or et l'argent ; les potiers doivent se contenter de manier l'argile. J'estime d'ailleurs d'une haute importance la sanctification des personnes du sexe, solidement vertueuses, elles peuvent de grandes choses dans l'Église, et y répandent le parfum de leur piété ; en même temps que leur sexe faible mérite une grande compassion, leur courage mérite un grand intérêt. Elles suivaient Notre-Seigneur dans ses courses évangéliques ; elles l'accompagnèrent jusqu'au pied de la croix, tandis qu'il ne s'y trouvait qu'un seul apôtre ».

Telle est la réponse que l'évêque de Belley (*l'Esprit de saint François de Salles*, p. X, sect. XIV) met dans la bouche du Saint évêque ; réponse plus probable, plus conforme à l'esprit d'humilité et de charité de saint François de Sales en même temps qu'aux faits, que la réponse rapportée par Bourdoise. S'il fallait en croire Bourdoise, ou peut-être son historien, François de Sales aurait répondu :

« J'avoue, et je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire dans l'Église ; mais après avoir travaillé moi-même pendant

¹ Saint François de Sales, qui travailla toute sa vie, à former un bon clergé dans son diocèse, eut encore le projet de fonder une Congrégation d'ecclésiastiques, et il n'y renonça que quand il vit naître celle de Bérulle, à qui même il désira s'associer

dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que je les souhaitais pour m'aider à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai pu en former qu'un et demi ; et je n'ai pensé aux Filles de la Visitation et à quelques séculiers, que lorsque j'ai en perdu toute espérance à l'égard des ecclésiastiques¹ ».

VI

Faibles résultats. Séminaires-collèges.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'à cette date de 1619, rien n'était encore solidement ni universellement établi pour la préparation et la réforme du clergé. Il en fut ainsi pendant plus de vingt autres années. On en vint même jusqu'à regarder les séminaires comme impossibles, à cause de l'inutilité des nombreuses expériences qui avaient été faites. À force d'instances, Bourdoise, Duval et quelques bons prêtres, provoquèrent de nouveau, en 1629, l'assemblée du clergé de France à délibérer sur ce point important ; et de là le projet d'établir, pour tout le royaume, quatre séminaires généraux, auxquels se rapporteraient tous les autres. Mais ce projet lui-même parut si difficile, que l'assemblée finit par laisser à chaque évêque le soin d'agir de son mieux. La difficulté première était de décider quelle forme on donnerait à ces sortes d'établissements. D'après le concile de Trente, les décrets des conciles provinciaux et les ordonnances de nos rois, ils n'étaient destinés qu'à de jeunes enfants. Ainsi fit-on ; mais bientôt ils s'éteignirent ou dégénérent en collèges, d'où il ne sortait presque pas de prê-

¹ Pendant son séjour à Paris, François de Sales se rendit plus d'une fois à la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Il voulut visiter séparément toutes les chambres, et prit plaisir aux conférences hebdomadaires que Bourdoise faisait au clergé sur les vertus et les obligations sacerdotales. Il l'invita même à l'accompagner dans ses prédications, et lui témoigna tout le respect et toute l'estime qu'il avait pour lui et pour sa communauté. Un jour que le cardinal de Retz se plaignait de l'ardeur et de l'indiscrétion de son zèle : « Croyez-moi, Monseigneur, répondit François, nous n'avons pas encore ouï dire que personne ait été damné pour avoir poursuivi avec trop de zèle le rétablissement de la discipline ecclésiastique ». (*Vie de saint François de Sales*, par M... (Hamon), curé de Saint-Sulpice. 2 vol. Paris, 1854 ; t. II, p. 205 et suiv.)

LIVRE IV SAINT VINCENT DE PAUL ET LA RÉFORMATION DU CLERGÉ	3
CHAPITRE PREMIER ÉTAT DU CLERGE ET DE L'ÉDUCATION ECCLÉSIASTIQUE EN FRANCE AVANT SAINT VINCENT DE PAUL	3
I Décadence des institutions d'éducation ecclésiastique. – Le concile de Trente	3
II Premiers essais en France, en exécution du décret de Trente	9
III État du clergé au commencement du XVII ^e siècle	11
IV Premiers essais de réforme. L'Oratoire	13
V Le Père Bourdoise	16
VI Faibles résultats. Séminaires-collèges	20
CHAPITRE II EXERCICES DES ORDINANDS	24
I Leur origine. Première retraite, à Beauvais	24
II Leur établissement à Paris, aux Bons-Enfants et à Saint-Lazare	26
III Règlement de ces exercices	29
IV Esprit de ces exercices	31
V Retraite de Bossuet et ses prédications à Saint-Lazare	42
VI Fruits de ces exercices	45
CHAPITRE III LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES	49
I Leur origine	49
II Organisation et règlement des conférences	56
III Mission du faubourg Saint-Germain	71
IV Mission de Metz	77
V Multiplication et durée, des Conférences	100
CHAPITRE IV LES RETRAITES SPIRITUELLES	105
I Origine, nature et fin des retraites spirituelles	105
II Règlement des retraites soit publiques, soit privées	108
III Discours de Vincent sur ce sujet	112
IV Désintéressement de Vincent	118
V Succès des retraites à Paris et en province	121
VI Pierre de Kériolet	126
CHAPITRE V LES SÉMINAIRES	131
I Premier essai aux Bons-Enfants	131
II Séminaire interne	132
III Séminaire d'Annecy, premier grand séminaire	152
IV Séminaire des Bons-Enfants	164
V Règlement des séminaires	166
VI Plan d'études	169
VII Esprit de ces règlements	171

VIII Séminaires en province.....	175
IX Fruits des séminaires, en province, à Paris.....	182
X Complément de l'œuvre de Vincent en faveur du clergé.....	186
LIVRE V SAINT VINCENT DE PAUL ET LE JANSÉNISME	194
CHAPITRE PREMIER ORIGINES ET COMMENCEMENTS DU JANSÉNISME	194
I Questions de la grâce jusqu'à l' <i>Augustinus</i>	194
II Commencements de Saint-Cyran et de Jansénius.....	200
III Projet de Bourg-Fontaine.....	204
IV Intrigues de Saint-Cyran. Son entrée à Port-Royal.....	207
V <i>Petrus Aurelius</i>	213
CHAPITRE II SAINT VINCENT DE PAUL ET SAINT-CYRAN.....	218
I Commencements de leurs rapports.....	218
II Conversations. Le sectaire.....	220
III Rapports interrompus. Visite des quatre points. Fameuse lettre de Saint-Cyran.....	227
IV Saint-Cyran à Vincennes. Procès et interrogatoire.....	233
V Rôle de Vincent dans le procès. Déposition apocryphe.....	246
VI Véracité d'Abelly. Vincent dépose contre Saint-Cyran en faveur de son biographe.....	255
VII Derniers rapports. Mort de Saint-Cyran.....	264
CHAPITRE III LUTTE DE VINCENT CONTRE LE JANSÉNISME	269
I L'hérésie des Deux chefs et <i>la Fréquente communion</i>	269
II <i>L'AUGUSTINUS</i> . Exposition théologique.....	285
III Les cinq propositions. Recours à Rome. Résolution et intelligence de Vincent dans la lutte.....	291
IV Ses démarches auprès des évêques. Ses lettres.....	302
V Débats à Rome. Rôle de Vincent. Les cinq propositions condamnées.	316
CHAPITRE IV VINCENT ET LE JANSÉNISME APRÈS LA BULLE	323
I Première conduite de Vincent. Le fait et le droit. Histoire et discussion.....	323
II Fermeté et charité. Programme de conduite.....	331
III Application à sa Compagnie.....	335
IV Application aux externes. Le docteur Des Lions.....	341
V Orthodoxie de la Mission après Vincent. Funeste influence du Jansénisme.....	348

LIVRE VI LES MISSIONS	351
CHAPITRE PREMIER THÉORIE DES MISSIONS	351
I Missions en général. Missions populaires de saint Vincent de Paul..	351
II Discours sur les Missions. Vertus des Missionnaires.....	355
III Manière de prêcher. Révolution dans la prédication.....	362
IV Ordre des Missions. Missions chez les protestants.	380
V Fruits des Missions. Compagnies de Missionnaires. Le nom de la Mission.....	388
CHAPITRE II MISSIONS DE FRANCE	401
I Missions autour de Paris et à l'armée.	401
II Missions à Saint-Germain, et dans les maisons royales.....	409
III Missions de Montauban, de Mende, de Saint-Flour, etc.....	414
IV Missions d'Agen, de Richelieu, de Luçon, etc.....	419
V Missions de Champagne, de Normandie, de Bretagne, etc. Les Missions jusqu'à nos jours.....	426